

OMPI



DATE : 23 février 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

QUESTIONNAIRE

SUR LE PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET

POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

I. GENERALITES

Le présent questionnaire est diffusé conformément au mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget (voir l'annexe I) et à la décision prise par les assemblées des États membres lors de leur quarante-sixième série de réunions tenue en décembre 2008 (voir le paragraphe 54 du document A/46/12).

Les réponses des États membres à ce questionnaire seront publiées sur le site Web de l'OMPI, dans leur langue d'origine. Elles aideront le Secrétariat à préparer le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011, que le Comité du programme et budget examinera à sa session de juin 2009.

Objectifs stratégiques

Le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 est établi sur la base des neuf objectifs stratégiques que les États membres ont approuvés dans le cadre du programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 (documents WO/PBC/13/4 et A/46/12) et parallèlement au Plan stratégique à moyen terme pour 2010 - 2015 (PSMT). Le cadre stratégique, la structure de programme et le résumé des neuf objectifs stratégiques font l'objet de l'annexe II. Pour référence, les neuf objectifs stratégiques sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|--|
| Objectif stratégique I : | Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle |
| Objectif stratégique II : | Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre |
| Objectif stratégique III : | Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement |
| Objectif stratégique IV : | Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle |
| Objectif stratégique V : | Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle |
| Objectif stratégique VI : | Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle |

- Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux
- Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes
- Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes

II. OBSERVATIONS

Prière d'indiquer, dans la colonne de droite, les observations de votre gouvernement sur les questions et priorités stratégiques que vous souhaiteriez voir traitées dans le cadre de la préparation du prochain projet de programme et budget de l'Organisation.

Objectifs stratégiques	Observations
I. Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle	Aucun commentaire particulier.
II. Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	Aucun commentaire particulier.
III. Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	Aucun commentaire particulier.
IV. Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	Aucun commentaire particulier.
V. Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle	Généraliser, dans le souci d'élargir l'accès aux savoirs et à une information de qualité sur les questions de propriété intellectuelle et en cohérence avec le Plan d'Action de l'OMPI pour le Développement, la traduction en plusieurs langues (notamment le français) des informations et documents d'analyse communiqués par l'OMPI.

Objectifs stratégiques	Observations
VI. Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle	Multiplier les campagnes de sensibilisation au respect de la propriété intellectuelle par la fourniture aux offices nationaux de documents en tous genres (brochures, dépliants, affiches, supports multimédia...), aux fins de mise à disposition du grand public.
VII. Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	Stimuler, au travers d'une politique ciblée de taxe (réductions et/ou exemptions des taxes de dépôt et d'enregistrement) et dans une optique de synergie avec les stratégies pertinentes suivies par d'autres organismes internationaux (OMS, PNUE, OMC...), les efforts de recherche et développement, d'investissement et d'innovation dans des domaines d'intérêt général tels que : <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre le changement climatique; - l'adaptation au changement climatique; - la préservation de la biodiversité; - l'amélioration de la santé publique.
VIII. Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes	Aucun commentaire particulier.
IX. Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes	Aucun commentaire particulier.

III. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Toute observation de nature générale peut être consignée dans le cadre ci-après.

Observations générales
Aucun commentaire particulier.

IV. PROCEDURE A SUIVRE

Le Bureau international vous saurait gré de bien vouloir lui renvoyer le questionnaire dûment rempli avant le jeudi 19 mars 2009, de préférence par courrier électronique à l'adresse suivante <controller.mail@wipo.int>. Une copie de confirmation pourra être envoyée par courrier postal. Le questionnaire est également disponible sous forme électronique sur le site Web de l'Organisation à l'adresse suivante <<http://www.wipo.int/about-wipo/fr/pb/>>.

Liste des annexes :

Annexe I Mise en œuvre du nouveau mécanisme

Annexe II Le cadre stratégique, la structure de programme et le résumé des neuf objectifs stratégiques

[Les annexes suivent]